

AFFAIRE N° 3. - Doublement de la Station de Traitement de la BRETAGNE - Approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 19 OCTOBRE 1971, n° 71-4230 INFRA/AT, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a transmis un dossier d'avant-projet relatif aux travaux de doublement de la Station de Traitement de la BRETAGNE.

Le montant de l'opération serait de l'ordre de SOIXANTE MILLIONS de FRANCS CFA (60 000 000 Frs CFA).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'adopter cet avant-projet.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Il s'agit, pour l'instant, d'un accord de principe sur l'avant-projet. En fait, il faut doubler la station de traitement de la Bretagne. Reprenons l'historique de l'affaire. Il y avait une première adduction d'eau qui venait du Bassin du Chaudron et qui alimentait toute la Bretagne. Dernièrement, nous avons fait une seconde opération qui consistait à mettre une deuxième canalisation plus forte, de 250, la première étant de 200. Initialement, il était prévu de supprimer l'ancienne canalisation ; or, nous nous sommes aperçus, à l'usage, que cette canalisation pouvait facilement être gardée. Les deux canalisations, ancienne et nouvelle, étaient nécessaires pour alimenter toute la Bretagne, Bellevue y compris. Mais, la première canalisation ne possédait pas de station de traitement. Maintenant, nous allons faire une seconde station de traitement pour traiter l'eau de la première canalisation.

Je pense que tout cela aurait dû être prévu avant. Il semble que les Techniciens, je parle de l'Equipement, ne se soient pas suffisamment penchés sur la question. Au moment où cette affaire a été lancée, on aurait dû penser que si l'on gardait les deux canalisations, il fallait une station.

M. TESSIER. - Une fois les travaux terminés, pouvons-nous espérer être tranquilles et pour combien de temps ? De grands travaux sont prévus, de savants calculs ont été faits

LE MAIRE. - Il est prévu 4 000 m³. Je pense que c'est largement suffisant pour la Bretagne et une partie du Chaudron. Mais, de toute façon, ce ne sera pas suffisant pour tout le Chaudron et pour Moudia.

M. TESSIER. - Les calculs tiennent-ils compte du lotissement de la S.I.D.R. ?

LE MAIRE. - Non. Les futurs besoins du Chaudron seront satisfaits par le Puits du Chaudron. Les deux actions seront complémentaires. Il y aura l'adduction de la Bretagne et le Puits du Chaudron.

M. TESSIER. - En ce qui concerne le Puits du Chaudron, nous ne sommes pas certains des résultats.

LE MAIRE. - Le débit a été vérifié. Ce dont nous ne sommes pas certains, c'est l'étendue de la nappe et sa régularité dans le temps. Ce sont actuellement des projets à l'étude. Une étude est faite, soit pour approfondir le Puits du Chaudron, soit pour créer un second Puits au Chaudron.

M. TESSIER. - Si jamais le Puits du Chaudron s'avérait insuffisant, la station de la Bretagne serait également insuffisante.

LE MAIRE. - Je ne peux pas vous répondre. Mais, même si l'on triple la station de la Bretagne, cela ne servirait à rien s'il n'y a pas d'eau. Il faudrait trouver d'autres sources.

M. GERARD. - Ce que nous pouvons déplorer c'est, alors que la station vient d'être livrée et qu'elle a une capacité de traitement de 2 600 m³ jour, l'Equipement s'aperçoit qu'il faut 4 000 m³ par Jour. Et nous sommes obligés de voter le doublement de la station !

LE MAIRE. - Il ne s'agit pas de voter le doublement de la station, il s'agit d'être d'accord sur le principe. Les dossiers sont à étudier en profondeur. C'est un avant-projet.

M. TESSIER. - Cela coûtera la bagatelle de 60 000 000 !

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unani-

Approuvé
Saint-Jeans, le 5 Janvier 1948
Jean de la Roche
Le Secrétaire Général
Signé : B. Basset ^{mité.}
en copie certifiée conforme
Directeur des Affaires Financières
R. Bessy